



Affiché le 01/12/2020
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU conseil municipal DU 25 novembre 2020

Le mercredi 25 novembre 2020 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 18 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Adeline FERNANDEZ, Monsieur Tangi CHEVAL, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Chantal SIMON, Monsieur Thomas BERROD, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Patrick GEINDRE, Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD, Madame Françoise NAEL, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Jean-Michel LASSALLE

Absents excusés :

Madame Myriam DEVINGT (procuration donnée à Monsieur Tangi CHEVAL), Madame Françoise FIOR (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Chantal SIMON), Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE), Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Monsieur Tangi CHEVAL), Monsieur Stéphane RENAULT (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL), Monsieur Edouard LASBLEY (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL), Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS), Madame Claire PARENT MER (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS), Madame Aurore HAREL (procuration donnée à Madame Adeline FERNANDEZ), Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET), Madame Charlotte NORMAND (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE), Monsieur Jean-Yves MAHEO (procuration donnée à Madame Françoise NAEL), Monsieur Bertrand VERGNE (procuration donnée à Monsieur Patrick GEINDRE), Madame Marie-Paule LE PEVEDIC (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel LASSALLE)

Absents sans procuration : Madame Emmanuelle HERVIO

Secrétaire de séance : Madame Françoise NAEL.

COMPTE RENDU

~~~~~

### **1- DGS - MODALITES DE REUNION A DISTANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les modalités visées ci-dessus de réunion de conseil municipal à distance.

### **2- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2020.

### **3- DGS - OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE 2021**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** quant à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail :

- le dimanche 10 janvier 2021

- le dimanche 27 juin 2021
- le dimanche 29 août 2021
- les dimanches 12, 19 et 26 décembre 2021

- **DIT** que chaque commerce devra s'assurer des conditions propres à son activité.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre un arrêté fixant la liste des dimanches pour lesquels chaque commerce est autorisé à ouvrir.

#### **4- DGS - RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE D'AURAY CONCERNANT LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS**

Le conseil municipal :

- **PREND** acte des informations présentées.

#### **5- DAGRH - RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

-**CRÉE** les emplois nécessaires pour effectuer le recensement de la population ;

- **ARRÊTE** la rémunération de la tournée de reconnaissance à 120 € bruts ;

- **ARRÊTE** la rémunération de chaque feuille de logement non enquêté à 1,50 € bruts ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif.

#### **6- DAGRH - PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à instaurer la prime exceptionnelle COVID-19,

- **DIT** que cette prime sera versée avec la paie de décembre 2020,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

#### **7- DAGRH - INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES REALISES A**

## **L'OCCASION DES SCRUTINS ELECTORAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **ARRÊTE** la rémunération forfaitaire de l'agent « référent élections » du service Prestations à la population à 230 € bruts ;

- **ARRÊTE** la rémunération forfaitaire des agents chargés de gérer le flux des électeurs à 140 € bruts ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif.

## **8- DF - PROVISION POUR DEPRECIATION DES RESTES A RECOUVRER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de valider la provision de la somme de 11 600 € au compte 6817 «Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »

## **9- DF - DECISION MODIFICATIVE N°2, BUDGET PRINCIPAL-EXERCICE 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

8 abstention(s) :

Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame GUIBERT-FAICHAUD, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame LE PEVEDIC, Monsieur GUYOT, Monsieur LASSALLE

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 - 2020 pour le Budget Principal de la Ville d'Auray.

- **ATTRIBUE** une subvention d'équilibre complémentaire de 40 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Auray au titre de l'exercice 2020,

## **10- DF - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - REVISION DES MONTANTS CONFORMEMENT A LA DECISION MODIFICATIVE N° 2/2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

8 abstention(s) :

Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame GUIBERT-FAICHAUD, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame LE PEVEDIC, Monsieur GUYOT, Monsieur LASSALLE

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la liste des autorisations de programme, telles qu'indiquées dans le tableau joint à la présente délibération ;

- **VOTE** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement, tels que mentionnés dans le tableau joint à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif pour 2021, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2020 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

#### **11- DF - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN, AQTA ET L'AFPA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de constituer avec AQTA, L'AFPA et la Compagnie des Ports du Morbihan, un groupement de commande pour la passation des marchés publics nécessaires à la réalisation d'une étude de programmation technique et fonctionnelle pour le bâtiment de formation sur le port de Saint-Goustan et d'une base nautique ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier;

#### **12- DF - GARANTIES D'EMPRUNT AU PROFIT DE BRETAGNE SUD HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS -CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS, RESIDENCE LES JARDINS DE KERBOURUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **GARANTIT** l'emprunt contracté par BSH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation afin de financer la construction de 8 logements, rue de Rostevel à Auray.

- **ACCORDE** la garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 462 870 euros.

Contrat de prêt N° 113980 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **ACCORDE** sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la garantie d'emprunt accordée.

### **13- DF - PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE DUGUESCLIN ET LA VILLE D'AURAY CONCERNANT LA REALISATION DES DECORS DES CHALETS DE NOEL CONVENTION A SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre le Lycée Duguesclin et la Ville d'Auray concernant la réalisation des décors des « chalets de Noël » ci-annexée

### **14- DF - MARCHE PUBLIC 2006 DE SERVICES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **DECLARE** irrégulière l'offre de SFR SA pour le lot n°2

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de services d'assurance comme attribué par la commission d'appel d'offre du 13 octobre 2020, et tous documents afférents à ces dossiers, soit :

Lot n° 1- Téléphonie fixe : auprès de l'entreprise SFR SA ;  
Lot n° 2 – Téléphonie mobile : auprès de l'entreprise BOUYGUES TELECOM SA ;  
Lot n° 3 – Interconnexion des sites et accès internet : auprès de l'entreprise NETENSIA ;

**15- DAC - JURY DE RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DU CENTRE CULTUREL ATHENA - PRISES EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES (DEPLACEMENT, RESTAURATION, HEBERGEMENT) DE DEUX PROFESSIONNELS EXTERIEURS A LA COLLECTIVITE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la prise en charge financière des frais annexes (frais de déplacements, de restauration et d'hébergement) des deux professionnelles extérieures à la collectivité, participant au jury de recrutement du/de la Responsable du Centre Culturel Athéna.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**16- DSTS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUDIÈRE BOIS DU GUMENEN -RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR LA PÉRIODE DE CHAUFFE DU 01/07/2018 AU 30/06/2019**

Le conseil municipal :

- **PREND** acte des informations présentées ci-dessus.

**17- DSTS - RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT AU PROFIT DE LA SOCIETE INFRACOS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un emplacement au profit de la société Infracos sur la parcelle cadastrée AD 237

**18- DSTS - GRDF - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018**

Le conseil municipal :

- **PREND** acte des informations présentées.

## **19- DSTS - PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN - RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2018**

Le conseil municipal :

- **PREND** acte des informations présentées.

## **20- DSTS - MORBIHAN ÉNERGIES - RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2018**

Le conseil municipal :

- **PREND** acte des informations présentées.

## **21- DSTS - SYNDICAT EAU DU MORBIHAN - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018**

Le conseil municipal :

- **PREND** acte des informations présentées.

## **22- DGS - VŒU - ETAT D'URGENCE CLIMATIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **DECLARE** l'état d'urgence climatique en réponse à la menace qui pèse sur notre territoire, notre région, notre État, notre civilisation, l'humanité et le monde naturel.

- **S'ENGAGE** dans un effort de mobilisation d'urgence pour faire face à la crise climatique et atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible et au plus tard en 2030. Elle s'engage également dans l'accélération des stratégies d'adaptation et de résilience face aux intensifications des impacts climatiques.

- **INTEGRE** l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques :

- Réétudier l'ensemble des politiques publiques actuellement en vigueur à l'aune de leur impact climatique et environnemental.

- Mettre en place un processus systématique d'études d'impact climatique et environnemental pour les politiques publiques à venir et rendre ces études publiques.

- Présenter dans les 6 mois un plan d'urgence de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation à la crise climatique et environnementale.

- **INTEGRE** directement les citoyens dans ces décisions :

- Informer ses habitants sur la crise climatique et environnementale.

- Mettre en place un conseil d'urgence citoyen chargé de veiller à l'élaboration et au suivi du plan d'urgence et chargé de suivre chaque étude d'impact.
- Faire en sorte que ces politiques aient parallèlement et systématiquement un objectif d'égalité et de protection sociale pour tous,

A 20h05, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.